



PACA

ATLAS DES MAMMIFERES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR 2010-2015

Etude de la répartition des micromammifères par analyse des pelotes de réjection

Echantillonnage par suivi de nichoirs à chouette hulotte

PROTOCOLE DE POSE ET SUIVI DES NICHOIRS

L'objectif de l'installation et du suivi de nichoirs à hulotte est le suivant : il s'agit de récolter des pelotes de réjection de ces chouettes dans l'ensemble de la région, pour identifier les restes de micromammifères qu'elles contiennent, et ainsi préciser la répartition géographique de ces différentes espèces de mammifères.

Dans quelle zone géographique les nichoirs doivent-ils être posés ?

► Les nichoirs doivent être posés en priorité dans les zones de la région prédefinies par la LPO PACA (zones pour lesquelles on dispose de moins de connaissances sur la répartition des micromammifères). Néanmoins des nichoirs pourront aussi être placés secondairement ailleurs.

Dans quels sites les nichoirs doivent-ils être posés ?

► Les nichoirs doivent bien sûr être posés dans des sites susceptibles d'accueillir la chouette hulotte. Cette chouette est répandue dans l'ensemble de la région. Elle niche dans divers milieux boisés jusqu'à 2000 m d'altitude, jusque dans des parcs en ville dès lors qu'elle dispose notamment de suffisamment d'arbres et d'endroits tranquilles pour installer son nid. Un site peut être fréquenté par une chouette hulotte sans pour autant qu'il soit propice à sa nidification (zone de chasse, passage...). Pour optimiser les chances d'occupation des nichoirs par les chouettes, le choix des sites doit être validé par des naturalistes connaissant cette espèce (groupes locaux, antennes de la LPO PACA).

En montagne, attention à ne pas poser de nichoirs à hulotte dans des zones de présence de chouette de Tengmalm et/ou chevêchette d'Europe, afin de ne pas favoriser la présence de la hulotte qui peut être prédatrice de ces petites chouettes beaucoup plus rares. Là où est présente la chouette de Tengmalm, on pourra installer des nichoirs spécifiques à cette espèce : la Tengmalm capture aussi des micromammifères.

► Les sites choisis doivent être facilement accessibles avec une échelle (pour l'installation et le suivi des nichoirs), tout en n'étant pas fréquentés par le public.

► la pérennité des sites choisis doit être garantie pour les 5 prochaines années (pas de coupes prévues des parcelles forestières concernées, maintien des arbres, pas de nouvelles activités prévues aux alentours du nichoir...).

A quel emplacement précis les nichoirs doivent-ils être placés ?

- Les nichoirs doivent être placés dans un arbre. L'arbre doit être situé en sous-bois et non pas isolé. Les nichoirs peuvent éventuellement être placés en lisière forestière côté intérieur du bois, mais il vaut mieux les placer le plus possible à l'intérieur du bois.
- Pour optimiser les chances d'installation des chouettes, le nichoir doit être placé dans un arbre situé dans un endroit le moins fréquenté possible par les humains à pieds, sans activité humaine dans un rayon d'une vingtaine de mètres.

Quand les nichoirs doivent-ils être posés ?

- Afin d'optimiser les chances d'installation des chouettes pour leur nidification du printemps suivant, les nichoirs doivent être posés dès que possible en automne. Les nichoirs pourront être repérés et fréquentés par les chouettes pendant l'hiver. S'ils ne peuvent être posés avant ou pendant l'hiver, ils pourront être posés au plus tôt du printemps.

Que faut-il préparer avant de poser les nichoirs ?

- Pour préserver au mieux les poussins de la pluie (et pour limiter les risques de prédation), il est souhaitable d'ajouter si possible sur le nichoir une avancée de toit d'une quinzaine de centimètres (planchette, tôle...).
- Pour limiter l'humidité et permettre l'évacuation de l'eau, il faut percer le fond du nichoir d'un ou deux trous (~1cm). Faire un trou vers l'avant du nichoir (car le nichoir pourra être légèrement penché vers l'avant).
- **les nichoirs livrés n'ont pas été traités. Il est donc impératif de les enduire sur l'extérieur d'une couche imperméabilisante.** Un traitement à l'huile de lin est recommandé. Eviter la peinture et les produits chimiques.
- la pose des nichoirs nécessite du fil de fer épais et une grande échelle (à pouvoir transporter sur place !)

Comment les nichoirs doivent-ils être posés ?

- le nichoir doit être suspendu à au moins 4 mètres du sol, contre le tronc de l'arbre.
- Pour préserver au mieux les chouettes des intempéries, le nichoir doit être orienté à l'opposé des vents dominants.
- Le nichoir peut être fixé par un simple fil de fer épais disposé autour du tronc de l'arbre et qui vient entourer le nichoir en passant sous le « balcon ». Pour ne pas abîmer l'arbre, il est recommandé de placer des cales (petits morceaux de branches) entre le fil et le tronc. On

peut aussi faire passer le fil de fer dans un morceau de tuyau d'arrosage. Le nichoir ne doit pas pouvoir bouger (vent, chouettes...), et l'installation doit résister à plusieurs hivers !

- Pour préserver au mieux les chouettes de la pluie si le nichoir n'est pas équipé d'une avancée de toit, il doit être placé en position légèrement penchée vers l'avant (par exemple en ajustant une cale entre le fil de fer et le tronc de l'autre côté du nichoir).
- Pour limiter les risques de prédatations (martre, chats...), éviter de placer le nichoir au dessus d'une branche ou à proximité d'une branche voisine.

Que faut-il faire une fois le nichoir installé ?

- Noter la date de pose et si possible prendre une photo du nichoir en place dans son environnement.
- Nous transmettre ces éléments avec une description la plus précise possible de la localisation (afin que le nichoir puisse être retrouvé), et si possible un pointage sur carte détaillée.
- Ne plus visiter le nichoir dans les mois qui suivent, et garantir sa tranquillité.
- Les chouettes peuvent s'installer dès l'hiver et commencer leur reproduction dès le mois de janvier. Les premiers poussins apparaissent en avril, et on peut en trouver jusqu'en août. On les voit parfois se montrer à l'entrée du nichoir. Les poussins de hulotte s'aventurent souvent hors du nichoir dans les branches alentours avant de savoir voler. Il ne faut pas chercher à les recueillir. Leurs parents continuent à les nourrir. Si un grand poussin de hulotte est trouvé au sol au pied du nid et qu'il n'est pas blessé, on peut le reposer sur une branche, il sera pris en charge par ses parents.

Quel suivi du nichoir faut-il effectuer ?

- Le suivi du nichoir est à assurer selon les possibilités de chacun, sans déranger les chouettes évidemment. **Le suivi minimal consiste simplement à déterminer si le nichoir est ou a été occupé par des chouettes hulottes au cours de l'année, et s'il y a eu reproduction avec élevage de poussins.** Si ce suivi minimal ne peut pas être effectué par les propriétaires des lieux, on veillera à ce qu'il puisse être réalisé par le réseau des naturalistes de la LPO PACA (groupes locaux...). Tant que possible, il est utile de noter soigneusement toutes les informations recueillies sur les chouettes : premières dates d'occupation constatée, apparition de poussins etc.
- Un suivi ornithologique plus poussé peut éventuellement être effectué dans la mesure du possible, toujours dans déranger les oiseaux. Il apportera des informations intéressantes pour la connaissance de la chouette hulotte : date d'installation, date de ponte, date de sortie, nombre et date d'envol des jeunes etc.

Quand et comment récolter les pelotes de réjection ?

► La récolte des pelotes de réjections pour l'étude des micromammifères est l'objectif du programme. Il faut récolter tous les restes de pelotes trouvés dans le nichoir, au pied de celui-ci et aux alentours. Si des hulottes ont occupé le nichoir, la récolte des pelotes dans le nichoir peut avoir lieu après la reproduction, en septembre/octobre, toujours sans déranger les oiseaux. Si le propriétaire des lieux ne peut assurer la récolte des pelotes, on veillera à ce que celle-ci puisse être effectuée par le réseau des naturalistes de la LPO PACA (groupes locaux...). Si le nichoir est fréquenté par des chouettes, on pourra aussi trouver des pelotes toute l'année au pied du nichoir et aux alentours.

► Le toit du nichoir peut être dévissé, mais l'intérieur est accessible en passant simplement le bras par le trou d'envol (en s'assurant qu'il n'y a pas d'oiseau à l'intérieur et en prenant garde que le nichoir n'ait pas été colonisé par des bourdons, guêpes, frelons ou abeilles).

► Les pelotes peuvent être conservées dans un sac ou boite fermé hermétiquement. Noter la date, le nom de la personne qui les a récoltées et le lieu exact de récolte (département, commune, lieu-dit...). Les pelotes pourront être transmises à Pierre Rigaux, LPO PACA, 6 avenue Jean Jaurès – Villa Saint-Jules, 83400 Hyères.

Que faire si on dispose de nichoirs à hulotte déjà en place, ou si on en a connaissance ?

► Tous les nichoirs à hulotte, mais aussi à effraie, sont intéressants à suivre pour l'étude des micromammifères dans la région. Pour cela il est utile qu'ils soient recensés. Prévenez-vous de leur localisation et des possibilités de suivi/récolte des pelotes.

Des nichoirs à hulottes autres que ceux prévus dans le programme peuvent-ils être construits et installés ?

► La hulotte n'est pas une espèce menacée. Il n'est donc pas recommandé d'installer partout un grand nombre de nichoirs qui ne seront pas suivis et dont les pelotes de réjection ne pourront pas être récoltées. Néanmoins, il est très intéressant et utile d'installer des nichoirs à hulotte dans un échantillon de sites le plus largement répartis pour l'étude des micromammifères de la région. Des nichoirs peuvent donc être mis en place dès lors qu'ils seront recensés et qu'ils pourront être suivis, et ce dans les zones de la région prioritaires pour la connaissance des micromammifères, mais aussi dans l'ensemble de la région.

Pierre Rigaux
pierre.rigaux@lpo.fr

LPO PACA, 6 avenue Jean Jaurès - Villa Saint-Jules, 83400 Hyères